

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 novembre 2011 au 15 décembre 2011.

CONSEIL DU 03 NOVEMBRE 2011

CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRES HAUT DEBIT (S.I.T.H.D)

Le conseil municipal décide de participer à la création et au fonctionnement du SITHD avec les communes de Châtel Saint Germain, Corny-sur-Moselle, Gorze, Lessy, Longeville-les-Metz et Marly dont le siège social se trouve à la mairie de Marly.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le conseil municipal charge le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de souscrire pour le compte de la collectivité un contrat d'assurance pour couvrir les agents titulaires et non titulaires à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 4 ans.

TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT

Le conseil fixe le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune à 5%

LOYER COMMUNAL

Le conseil fixe le montant du loyer du logement 1 rue du Grand Châtel à 800 € mensuel et de récupérer les taxes sur les ordures ménagères annuellement auprès du locataire.

SUBVENTIONS

- Club SANZAL : 80 €
- Tennis Club : 400 €
- Amicale du personnel de Moulins : 300 € pour 2011
- USEP : 82,80 €

PROJET COMMODAT

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le commodat entre la commune et l'association ASS ESPOIR-UNAFAM 57 se trouvant à NOVEANT

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas octroyer de subvention à l'AFM, aux restos du cœur et à la ligue nationale contre le cancer.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ METROPOLE

Le conseil municipal approuve le rapport de transfert de charges de Metz Métropole en date du 7 novembre 2011.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil renouvelle la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour un montant de 75 000 €.

MOTION DE SOUTIEN AU CNFPT

Le conseil municipal demande le rétablissement du taux de cotisation à 1% afin de maintenir une formation conforme des agents.

CREDIT BIBLIOTHEQUE

Le conseil décide de mettre au budget une somme de 500 € pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque municipale.

SUBVENTION

- La Valoise : 100 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas octroyer de subvention à l'association ALZHEIMER
- Le poteau Chemin du Carcan sera remis en place
- une lettre de sensibilisation sera faite aux parents pour le stationnement des voitures aux abords de l'école maternelle
- un courrier sera fait à monsieur MASDURAUD pour l'informer que la commune n'a pas de terrain à lui mettre à disposition pour la pratique du 4x4.
- Deux nouveaux employés sous contrats CUI 20 heures semaine.